

## Jean-Baptiste André Godin à Auguste Savardan, 20 novembre 1865

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (8)

Collation2 p. (211r, 212v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Auguste Savardan, 20 novembre 1865, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45392>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[20 novembre 1865](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Savardan, Auguste \(1792-1867\)](#)

Lieu de destinationLa Chapelle-Gaugain (Sarthe)

# Description

Résumé Godin répond à Savardan qui lui demande le montant des loyers des appartements au Familière : le loyer d'un logement de deux pièces et d'un petit cabinet, meublé d'un placard dans l'une des deux pièces, sans doute suffisant pour le ménage d'Alphonse Latron, est de 10 à 11 F par mois ; il ajoute que la location d'une cave et d'un grenier coûte 1 à 1,50 F. Godin informe Savardan que les enfants sont admis gratuitement au pouponnat, qu'il ne nourrit personne, pas même le cuisinier ou le charcutier, et qu'il ne peut accorder à Latron que 60 F d'appointements par mois pour s'occuper de la cuisine. Il écrit toutefois ensuite qu'il pourrait lui offrir 75 F par mois, autant qu'à un couvreur, dont Latron a exercé le métier.

## Mots-clés

[Aliments](#), [Économie domestique](#), [Emploi](#), [Familière](#), [Finances personnelles](#), [Habitations](#)

Personnes citées [Latron](#), [Alphonse](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Guise le 20 juill 1863  
A l'opposition de l'assemblée  
du Monde et l'Assemblée

je suis en retard avec vous mais  
je dois si négocié.

sous ce demandez à quel pris on se  
loge au Familiéter au logement de famille  
composé de deux piés d'un petit cabinet ouverte  
d'un placard dans lequel les piés sont 10 a 11  
piéces par mois et urtement est tout  
à quel faut pour un ménage comme  
celui de M. Lefèvre un cab et un grange  
sont une ligne augmentation de l'offre

auquel moment les enfants sont admis  
sans aucun frais pour les parents ils  
sont soumis aux soins de l'assemblée  
pratiquement le long du corps leur est accordé  
pequeu ce qu'il seint on état d'âge a laissé

quand a la nécessité et aux frais de  
ménage du Familiéter comme autres  
choses proportionnées dépendent des nécessités  
des habitants

je ne veux pas personne autre pas la  
mission de la charité je veux le compte  
quatre de la sécession mais pour ce qui  
est des appartenements a accorder à l'assemblée  
je ne veux pas que je ne lui  
accorderais que 60 francs pour moi mon  
souhait pour lui et pour la Familiéter est  
qu'il veult davantage

et si je vous ai fait ressentir que  
l'avarice peut gagner 75 francs est parce  
que vous m'avez énumérée au nombre des  
ressources de votre vendredi et son chiffre  
de l'avarice et que je ne pensais pas  
qu'il se contenterait de me déclarer que  
à moi je réservais à croire que je  
peux parfaitement lui donner autant à  
la cuision que mon avarice et s'il  
croit pourvoir accepter pour lui 75 francs  
pas moins il le voudra si enfin vous  
croirez avoir lui conseillé de faire ce  
mais qu'il ne songe pas à transporter  
un matériau inutile où cela est inadmissible  
je vous rappelle de votre offre amicale  
mais je n'espere guete autre chose dans votre pays  
je suis chose où et je crois mon avarice  
agréer tous sentiments affectueux

Léonard

M. Léonard